

COMMUNE DE PIEGUT-PLUVIERS

Compte-Rendu sommaire du Conseil Municipal du 13 avril 2017

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

L'an deux mille dix-sept, le treize avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de **PIEGUT-PLUVIERS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARZAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2017

PRESENTS : MM. MARZAT Alain, VIROULET Pierrot, GERING Bernard, Mmes VILLETTE Pascale, BIRON Christine, CHAMBON Martine, POLETZ Anne-Marie, TEILLOUT Marie-Elise, MM. BESSE Jean-Claude et BOURINET Jacques.

ABSENT: M. VIGNAL Didier.

EXCUSES : Mmes HAMER Leïla, MERLE Sophie et M. BORDAS Alain.

POUVOIRS :

Madame HAMER Leïla a donné pouvoir à Monsieur VIROULET Pierrot

Madame MERLE Sophie a donné pouvoir à Monsieur MARZAT Alain

Monsieur BORDAS Alain a donné pouvoir à Monsieur GERING Bernard.

Secrétaire de séance : Mme VILLETTE Pascale.

7 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016

Monsieur le Maire est sorti lors du vote du compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant que le compte administratif 2016 est conforme au compte de gestion 2016 de la Trésorerie de Nontron,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A-Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	362 957,14
<u>B-Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	634 159,45
C-Résultats à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	997 116,59
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D-Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-252 421,98
E-Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F = D + E	252 421,98

AFFECTATION = C. = G + H	997 116,59
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	252 421,98
2)H. Report en fonctionnement R 002 (2)	744 694,61
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le compte administratif 2016 et le compte de gestion de la Trésorière sont adoptés à l'unanimité.

- (1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00, ou autofinancement : 0.00
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget reprise des résultats.
- (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

8 – Fixation du taux des taxes locales directes pour 2017

Il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017.

Les taux seront inchangés :

- Taxe d'habitation : 11,34%
- Foncier Bâti : 20,38%
- Foncier Non Bâti : 67,94%

Voté à l'unanimité.

9 – Voyage des élèves du Lycée et Collège de Nontron

Il est décidé à l'unanimité d'allouer une subvention de :

- 40 euros pour le voyage à Vitrac : 2 élèves seraient concernés
- 100 euros pour les voyages en Irlande et aux Pays-Bas : trois lycéens seraient concernés.

10 – Budget Primitif 2017

Le budget s'équilibre à la somme de 1 661 418,61 euros en fonctionnement et à 1 225 668,98 euros en investissement.

Monsieur le Maire détaille ce budget dans les deux sections.

Il est voté à l'unanimité.

11 – Demande de subvention DETR 2017

Le Plan « Préfectures Nouvelle Génération » (PPNG) prévoit de nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité qui seront désormais instruites dans les mairies équipées d'un dispositif (17 dans le département).

La Commune s'est portée candidate pour apporter un partenariat de proximité en offrant aux usagers la possibilité d'effectuer leur pré-demande de carte nationale d'identité en ligne.

Pour cela, nous devons investir dans l'achat de matériel informatique.

Un devis a été fait pour un montant de 1 237,80 euros HT SOIT 1 485,36 euros TTC.

Nous sollicitons donc une subvention dans le cadre de la DETR 2017 au taux de 60%.

Plan de financement

Dépenses :	HT	1 237,80€
	TTC	1 485,36€

Recettes : DETR 60% de 1 237,80 742,68€

Autofinancement 742,68€.

Les membres présents, à l'unanimité, adoptent cette opération et donnent tous pouvoirs au Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

12 – Concours National « Villes et Villages étoilés »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer de nouveau à ce concours.

La participation est de 50 euros pour soutenir les frais techniques engendrés pour le concours par une association nationale de bénévoles.

Les membres présents donnent tous pouvoirs au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

13 – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Monsieur le Maire communique aux membres présents le rapport de la CLETC (réunion de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais du 7 mars 2017).

Les membres présents, à l'unanimité, donnent un avis favorable à ce rapport.

14 – Résidence Point de l'Aurore : installation d'un conteneur semi-enterré

A la demande de plusieurs habitants de la Résidence Point de l'Aurore et pour des questions de salubrité, il est décidé, à l'unanimité, de demander au SMCTOM d'installer un conteneur semi-enterré dans l'emprise du terrain de la Résidence Point de l'Aurore.

La dépense communale est prévue au budget primitif 2017.

15 – Syndicat Mixte Intercommunal d'Intervention et de Prévention Scolaire (SMIIPS) de Piégut-Pluviers : modification des statuts

Lors de sa séance du 14 mars 2017, le SMIIPS a décidé de modifier ses statuts.

Monsieur le Maire les présente au Conseil Municipal.

Il est décidé à l'unanimité d'émettre un avis favorable aux nouveaux statuts du SMIIPS.

16 – Sécurisation du marché

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents, les projets d'aménagement d'un délestage du bourg de Piégut-Pluviers et de déviation des poids-lourds les jours de marché.

Le Conseil Départemental, la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais et la Mairie de Piégut-Pluviers ont décidé, pour des raisons de sécurité :

- Pour les Véhicules Légers, d'aménager une voie de délestage sur une voie communautaire existante (travaux Communauté de Communes)
- Pour les Poids Lourds, la pérennisation de l'itinéraire de déviation tous les mercredis, jour de marché de 7h à 14h (travaux Conseil Départemental).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces propositions et autorise le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout autre document.

Il est ensuite abordé le problème de fuite du bassin de l'église. Un devis pour son étanchéité sera demandé.

Un planning de présence pour les élections est ensuite élaboré. Il sera transmis à chaque conseiller municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20 mn.